

(1)

— N° 8. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1856.)

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS,

POUR L'EXERCICE 1857.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1856 a été arrêté	
à	fr. 131,698,540 >
Il est évalué pour l'exercice 1857, à	138,354,990 >
	<hr/>
L'augmentation prévue pour ce dernier exercice, est de	6,656,450 >

Mais comparées au produit probable de l'exercice 1856 (140,117,990), les prévisions présentent, au contraire, une diminution de 1,763,000 francs.

Malgré la modération avec laquelle ces prévisions sont établies, les Voies et Moyens pour 1857 laissent encore un excédant de fr. 927,609 09 c^s sur les dépenses ordinaires du même exercice, telles qu'elles sont prévues dans les Budgets.

Les Budgets déjà votés s'élèvent à	fr. 56,988,749 85
Les Budgets présentés et non votés sont de	51,811,405 41
Les Budgets non encore soumis à la Chambre sont ceux des Travaux publics et de la marine militaire. On les évalue à	24,627,225 67
	<hr/>
L'ensemble des Budgets serait donc de	133,427,380 91

Mais le montant des dépenses s'accroîtra des crédits supplémentaires qui, chaque année, viennent s'ajouter au Budget. C'est faire la part bien large que de les fixer à 5 millions, y compris 1,200,000 francs environ qui seront demandés pour améliorer le sort des employés inférieurs. Par contre, il faut tenir compte des annulations de crédits qui demeurent sans emploi. On les évalue à un million. Les dépenses ordinaires s'accroîtraient donc

de	4,000,000 >
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 137,427,380 91
	<hr/>
Les recettes étant évaluées à	138,354,990 >
	<hr/>
On constate un boni de	fr. 927,609 09

Contribut. foncière. Le contingent de la contribution foncière a été fixé, pour 1854, à 15,944,527 francs. Il en a été de même pour 1855 et 1856. Les considérations qui ont motivé

une dérogation à la loi du 9 mars 1848 subsistent aujourd'hui comme alors, et justifient la proposition de maintenir pour 1857 le contingent de 15,944,527 francs.

Les produits de la contribution personnelle suivent une marche constamment ascendante : c'est ce que constate le relevé ci-après : *Contribution personnelle.*

EXERCICES.	MONTANT DES RÔLES.	AUGMENTATION.
1851	9,286,619	»
1852	9,366,402	79,783
1853	9,449,099	82,697
1854	9,515,079	66,880
1855	9,589,954	75,975

Le terme moyen de la progression étant de 75,000 francs, on pourrait évaluer les produits de l'exercice 1857 à 9,740,000 francs. Si l'on ne propose que 9,700,000 francs, c'est que, pendant les années 1854 et 1855, la progression est restée au-dessous de cette moyenne de 75,000 francs.

Le droit de patente s'est élevé pendant les cinq dernières années, savoir :

Patentes.

EXERCICES.	MONTANT DES RÔLES.	AUGMENTATION.
1851	3,271,705	»
1852	3,345,662	75,957
1853	3,490,520	144,858
1854	3,574,045	83,525
1855	3,596,045	22,000

Déjà l'on peut prévoir que le produit de cet impôt, pour 1856, s'élèvera à environ 3,670,000 francs, et qu'il sera conséquemment de 74,000 francs supérieur à celui de 1855. Il n'y a dès lors aucune exagération à supposer que le produit de 1857 sera de 3,700,000 francs.

Redevances sur les mines.

Les redevances des mines ont produit :

EXERCICES.	MONTANT DES RÔLES.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1851.	236,824	»	»
1852.	237,102	538	»
1853.	230,388	»	6,774
1854.	351,300	121,002	»
1855.	542,665	191,275	»

Les redevances proportionnelles, qui constituent la presque totalité de cet impôt, se détermineront, pour 1857, d'après les résultats de l'exploitation des mines de l'année 1856.

Les redevances de l'année 1856, basées sur les opérations de 1855, atteindront environ 657,000 francs. Il est douteux que l'exploitation des mines donne, en 1856, des résultats aussi favorables. Les redevances ont paru dès lors ne pouvoir être évaluées, pour 1857, au delà de 600,600 francs, principal et additionnels.

Droit de débit des boissons alcooliques.

Le produit du droit de débit des boissons alcooliques, qui s'était élevé, en 1851, à 906,858, en 1852, à 913,583 francs, et, en 1853, à 937,048 francs, est tombé, en 1854, à 899,586 francs, et en 1855 à 877,288 francs.

L'évaluation pour 1857 est fixée à 875,000 francs; elle diffère de 2,000 francs du produit de 1855, et de 25,000 francs de l'évaluation admise pour 1856.

Droit de débit des tabacs.

Les recettes provenant du droit de débit des tabacs se sont élevées, depuis qu'il est établi, à 165,450 francs en moyenne, savoir :

1852.	169,307
1853.	167,171
1854.	162,140
1855.	165,154

Elles sont évaluées, pour 1857, à 165,000 francs, soit à 5,000 francs de moins qu'elles ne l'ont été pour 1856.

Les droits d'entrée ont produit pendant les années 1851 à 1855, savoir :

DOUANES.
Droits d'entrée.

EXERCICES.	RECETTES.	DIFFÉRENCES	
		EN PLUS.	EN MOINS.
1851	11,800,794	"	"
1852	15,535,615	1,554,819	"
1853	11,067,413	"	1,568,200
1854	10,928,555	"	1,058,878
1855	11,117,540	188,614	"
MOYENNE	11,829,841		

Les produits des neuf premiers mois de 1856 et des trois derniers mois de 1855 s'élèvent à 11,076,152 francs.

On se base sur ces résultats et sur ceux de l'exercice 1855 pour fixer à 11,100,000 francs l'évaluation de ces droits pour 1857. C'est 100,000 francs de plus que l'évaluation de 1856.

La suppression des droits de sortie sur la plupart des articles de notre tarif des douanes, n'a fait sentir ses effets, au point de vue des recettes, qu'à partir de l'année 1854. Pour cette année, le produit est tombé à 33,962 francs, pour remonter à 33,087 francs en 1855.

Droits de sortie.

La recette des neuf premiers mois de 1856, réunie à celle des trois derniers mois de 1855, a atteint le chiffre de 78,399 francs. Cette augmentation est due à une circonstance exceptionnelle : le développement qu'a pris l'exportation des étoupes.

On propose, par ce motif, de ne porter qu'à 50,000 francs les prévisions pour 1857.

Par suite des traités et conventions conclus avec d'autres États, la recette provenant des droits de transit, qui s'élevait, en 1853, à 22,987 francs, est descendue, en 1854, à 10,910 francs, et, en 1855, à 7,114 francs. Pour les neuf premiers mois de 1856 et les trois derniers mois de 1855, elle s'élève à 9,664 francs.

Droits de transit.

L'évaluation pour 1857 est de 10,000 francs.

Les droits de tonnage ont rapporté, pendant les cinq dernières années :

Droits de tonnage.

EXERCICES.	RECETTES.	DIFFÉRENCES	
		EN PLUS.	EN MOINS.
1851	560,946	"	"
1852	561,549	200,605	"
1853	532,502	"	29,247
1854	505,904	65,602	"
1855	598,727	2,825	"

Les neuf premiers mois de 1856, réunis aux trois derniers de 1855, accusent une recette de 709,173 francs; cette somme présente un accroissement extraordinaire qui est dû aux importations plus considérables de denrées alimentaires et de quelques autres articles, tels que le coton en laine, les cuirs, etc. C'est d'après la moyenne des années 1855 et 1856 que l'évaluation pour 1857 est établie, soit 650,000 francs.

Droits de timbre. Les prévisions pour cet article ne subissent aucune modification. Elles sont, à peu de chose près, d'accord avec les produits des dernières années.

ACCISES. Les recettes sur les accises se sont élevées, savoir :

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES		Prévisions du Budget de 1857.
	de l'année 1855.	des 9 premiers mois de 1856 et des 3 derniers mois de 1855.	
Sel et eau de mer	4,918,090	5,015,896	4,950,000
Vins étrangers	2,076,515	2,078,576	2,100,000
Eaux-de-vie indigènes.	4,045,885	4,886,011	4,000,000
Liquides alcooliques distillés à l'étranger.	227,585	255,400	225,000
Bières et vinaigres	6,025,878	6,285,724	6,400,000
Sucres de canne et de betterave.	5,857,575	4,110,541	4,500,000
Glucoses et autres sucres non cristallisés.	201	2,477	5,000
Timbres de quittances.	14,905	15,157	15,000
Id. sur les permis de circulation.	1,100	828	1,000

L'évaluation du produit des accises, pour 1857, est établie, sauf pour les bières et pour les sucres, d'après la recette moyenne de l'année 1855, combinée avec la recette des neuf derniers mois de 1856 et des trois derniers mois de 1855. Cette évaluation est supérieure à celle qui a été admise pour 1856 :

De 350,000 francs en ce qui concerne le sel.

De 100,000 — en ce qui concerne les eaux-de-vie indigènes.

De 55,000 — en ce qui concerne les liquides alcooliques distillés à l'étranger.

Elle lui est inférieure de 50,000 francs en ce qui concerne les vins étrangers.

Les prévisions, quant aux bières et vinaigres, restent les mêmes. Le produit de 1855 sera probablement dépassé en 1856 : l'augmentation que l'on prévoit est évaluée à 260,000 francs.

L'augmentation de 1,000,000 prévue sur les sucres est la conséquence de la loi du 15 mars 1856, qui a substitué un *minimum* de recette de 4,500,000 francs à celui de 3,500,000 francs.

Aucun changement n'est proposé à l'évaluation du produit des glucoses et des timbres en matière d'accises.

Toutefois, ainsi qu'on le verra plus loin, une disposition est proposée dans le projet de loi qui fixe les Voies et Moyens, tendant à supprimer le droit de timbre collectif sur les permis de circulation des bières et des vinaigres.

Le produit des droits de garantie s'est élevé :

Garantie des matières d'or et d'argent.

En 1853, à	178,788
En 1854, à	186,382
En 1855, à	195,267

Celui des neuf premiers mois de 1856 et des trois derniers de 1855, atteint 210,944 francs.

On propose comme prévision de 1857, le chiffre de 200,000 francs, qui est de 30,000 francs supérieur à l'évaluation adoptée pour 1856.

Ces recettes sont présumées devoir être en 1857 ce qu'elles ont été réellement en 1855. Il n'existe aucun motif pour changer, sous ce rapport, les évaluations de 1856.

Recettes diverses.

Les droits d'enregistrement ont produit :

Enregistrement.

ANNÉES.	RECETTE.	DIFFERENCE	
		EN PLUS	EN MOINS.
1851	10,274,013	"	"
1852.	10,794,585	520,570	"
1853.	11,562,570	768,187	"
1854.	11,455,651	"	106,919
1855.	15,288,022	1,852,571	"

La recette des neuf premiers mois de 1856 et des trois derniers de 1855 est de 13,407,424 francs.

Cette augmentation justifierait l'adoption d'une évaluation de 13,500,000 francs pour 1857, mais il semble prudent de s'arrêter au chiffre de 12,800,000 francs, représentant la moyenne des années 1854, 1855 et 1856. Il excède encore de 1,400,000 francs l'évaluation pour 1856.

Les prévisions pour les droits de greffe sont calculées sur la moyenne des cinq dernières années.

Greffe.

Hypothèques. Le produit des droits d'hypothèques suit régulièrement le mouvement des produits en matière d'enregistrement. Il s'est élevé, savoir :

ANNÉES.	RECETTE.	DIFFÉRENCES	
		EN PLUS.	EN MOINS.
1851.	1,775,902	»	»
1852.	1,866,509	90,577	»
1853.	2,004,333	197,984	»
1854.	1,944,414	»	119,959
1855.	2,513,919	571,505	»

Le produit des neuf premiers mois de 1856 et des trois derniers mois de 1855 atteint 2,438,122.

Adoptant pour l'évaluation de 1857 la base qui vient d'être admise pour les droits d'enregistrement, on obtient 2,200,000, soit 270,000 francs de plus que l'évaluation de 1856.

Successions. Le droit sur les successions et mutations s'est élevé, savoir :

ANNÉES.	Successions en ligne COLLATÉRALE.	Droit DE MUTATION en ligne directe.	Droit DÙ PAR LES ÉPOUX survivants
1851	5,996,099	»	»
1852	5,715,986	578,990	»
1853	6,636,930	1,363,599	160,501
1854	7,435,706	1,403,892	167,026
1855	8,608,866	1,584,276	146,463
Neuf premiers mois de 1856 et trois derniers mois de 1855.	8,826,618	1,629,850	129,590

Les recettes en matière de successions sont d'une nature tellement variable, que l'évaluation ne peut en être établie d'après les résultats qui précèdent. Afin de prévenir tout mécompte, on croit ne devoir proposer pour les successions en ligne collatérale que 8,500,000 francs, pour le droit de mutation en ligne directe, que 1,600,000 francs, et pour le droit dû par les époux survivants que 125,000 francs. C'est, en somme, une augmentation de 2,025,000 francs sur les prévisions de l'année courante.

Les droits de timbre ont rapporté :

Timbré.

ANNÉES.	RECETTES.	DIFFÉRENCES	
		EN PLUS.	EN MOINS.
1851	2,826,706	»	»
1852	2,962,558	155,852	»
1855	3,141,676	179,118	»
1854	3,255,590	111,714	»
1855	3,255,250	»	20.140

Le produit probable de 1856, calculé sur celui des neuf premiers mois de cette année et des trois derniers de 1855, peut être fixé à 3,256,402 francs. D'après ces données, on propose d'admettre, comme évaluation de 1857, la somme de 3,250,000 francs. Elle excède de 50,000 francs les prévisions pour 1856.

Les produits réalisés sur ces trois articles, de 1851 à 1855, se sont élevés respectivement, en moyenne, à 5,100 francs, à 150,967 et à 128,976 francs. Les évaluations, basées sur ces chiffres, sont portées au Budget de 1857, à 5,000 francs, à 150,000 et à 130,000 francs. Les deux derniers articles offrent, sur l'évaluation de 1856, une augmentation de 10,000 francs.

Naturalisations.

*Amendes en matière d'impôts.
Amendes de condamnation en matière de crimes.*

Le tableau ci-après indique le produit des péages sur les rivières et canaux, ainsi que des barrières sur les routes de l'État.

*Rivières et canaux.
Postes.*

ANNÉES.	RIVIÈRES ET CANAUX.	BARRIÈRES.
1851	5,145,551	1,638,487
1852	2,065,918	1,569,950
1855	2,922,506	1,757,785
1854	5,188,505	1,610,574
1855	5,280,702	1,692,740
Neuf premiers mois de 1856 et trois derniers mois de 1855	5,101,507	1,719,916

D'après ces données, on propose d'adopter pour l'évaluation des droits de péage, le chiffre de 5,100,000 francs, et celui de 1,720,000 francs pour les droits de barrières : c'est, d'une part, 500,000 francs, et, d'autre part, 10,000 francs en moins sur l'évaluation de 1856.

Postes.

Le produit des postes suit une progression constante que le tableau ci-dessous indique à partir de 1851.

ANNÉES.	RECETTES.	AUGMENTATIONS
1851	3,415,512	"
1852	3,501,766	88,254
1855	3,778,242	276,476
1854	4,076,054	297,792
1855	4,315,176	259,142

Le terme moyen de la progression annuelle, depuis 1851, s'élève à 228,000 francs. Si elle se soutenait en 1856 et en 1857, le produit pour cette dernière année serait de 4,765,000 francs. On propose de l'évaluer à 4,700,000 francs, soit à 400,000 francs de plus qu'en 1856.

Produit du service
des bateaux à va-
peur.

Ce produit est évalué à 110,000 francs, d'après la moyenne des trois dernières années.

Chemin de fer.

L'exploitation du chemin de fer a donné, depuis 1851, les résultats suivants :

ANNÉES.	RECETTES.	AUGMENTATIONS.
1851	15,885,488	"
1852	16,915,207	1,027,719
1855	19,070,468	2,157,261
1854	21,767,885	2,697,417
1855	23,565,262	1,597,377

Si aucune circonstance n'était venue modifier les conditions de notre railway, on eût été en droit de s'attendre à ce que l'accroissement continu qui s'est produit depuis 1850, se produisit également en 1856 et en 1857, et dès lors les prévisions pour ce dernier exercice eussent pu être portées au chiffre de 26,500,000 francs environ.

Mais il faut tenir compte des faits réalisés. Si, d'une part; la mise en exploitation de la ligne entière de Dendre-et-Waes est venue accroître les recettes, en ouvrant pour le chemin de fer de l'État des relations nouvelles, et si d'autres lignes, comme affluents du chemin de fer de l'État, donnent quelque augmentation de produit, d'autre part, l'ouverture de la ligne de Paris à la frontière de Prusse par Erquelines, a eu pour effet de détourner des voies de l'État presque tous les transports directs de France pour l'Allemagne et *vice-versa*; à ce premier fait s'en joint un second : la mise en exploitation de la ligne de Bruxelles à Namur par Ottignies.

La plupart des voyageurs et des marchandises de l'une de ces deux villes pour l'autre, ont abandonné la voie de Braine-le-Comte pour suivre celle du Luxembourg. On citera enfin l'ouverture récente du chemin de fer de Hasselt vers l'Allemagne par Maestricht, ainsi que la rétrocession faite par l'État de la section de Landen à Hasselt, comme une dernière cause de diminution de recette.

Ces considérations conseillent de n'évaluer les produits du chemin de fer, pour l'exercice 1857, qu'à 23,500,000 francs. C'est à peu près le chiffre auquel s'élèveront les recettes de 1856, en admettant que les produits des trois derniers mois de cette année égalent ceux des mêmes mois de l'année précédente.

La recette des télégraphes, bien qu'évaluée, pour 1855, à 280,000 francs, ne s'est élevée qu'à 257,880 francs. Mais si l'on compare les huit premiers mois de 1856 aux mois correspondants de 1855, qui ont donné respectivement 233,023 et 266,513 francs, on est autorisé à croire que le produit de 1856 dépassera l'évaluation de 280,000 francs. Dans cet état de choses, on ne peut que proposer le maintien de ces prévisions pour 1857.

Télégraphes.

Sous cet article viennent se grouper les prix de vente de biens immeubles, le produit de successions en déshérence, le prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage, les remboursements de capitaux, le rachat et le transfert de rentes, les transactions en matière domaniale, etc.

DOMAINES.
—
Valeurs capitales.

Le trésor a recouvré, de ces divers chefs, en 1851, 974,870 francs; en 1852, 882,861 francs; en 1853, 819,539 francs; en 1854, 1,009,022 francs; et en 1855, 907,410 francs. L'évaluation proposée au Budget de 1857 est de 900,600 francs; égale à la moyenne de ces cinq années.

Malgré l'aliénation de diverses forêts et de bois appartenant à l'État, les revenus probables que le trésor percevra du chef des coupes et des fermages s'élèveront à 980,000 francs en 1856; ils ont été en 1854 de 1,011,670 francs, et en 1855 de 962,565 francs. On croit devoir, en conséquence, porter l'évaluation à 950,000 francs.

Forêts.

Des circonstances extraordinaires et imprévues viennent souvent, quant à ces revenus, modifier les prévisions. C'est ainsi que, par suite entre autres du recouvrement à la charge de plusieurs communes de frais arriérés d'entretien dans les établissements de Ruysselede et de Beernem, le produit des établissements et services régis par l'État, s'est élevé en 1855 à 339,799 francs, et a dépassé les prévisions de cette année de 139,799 francs.

*Dépenses des chemins de fer.
Établiss. et services régis par l'État.
Produits divers et accidentels.
Reven. des domaines.*

Afin de tenir compte de ces circonstances, l'évaluation portée au Budget de 1857, pour ces diverses branches de revenus, a été établie sur la moyenne des cinq dernières années.

Ces produits, d'une nature variable, sont évalués à 140,000 francs, d'après la moyenne des années 1851 à 1855.

Produits divers des prisons.

En se fondant sur la situation actuelle des fonds de cautionnements et de consignations versés dans la caisse des dépôts et consignations, on peut évaluer cet article, pour 1857, à 735,000 francs.

Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations.

*Produit des actes
des commissariats
maritimes.*

Les prévisions de 1856 n'ont pas paru susceptibles d'être modifiées. Elles sont conformes à la moyenne des deux dernières années.

*Produits des droits
de chancellerie.*

Il en est de même des droits de chancellerie.

*Droits de pilotage et
de fanal.*

Ces droits, évalués respectivement au Budget de 1856 à 515,000 et 75,000 fr., se sont élevés de 1851 à 1855, savoir :

ANNÉES.	DROITS DE PILOTAGE.	DROITS DE FANAL.
1851	587,144	56,754
1852	495,720	75,475
1855	516,482	72,659
1854	544,937	79,610
1855	525,898	81,269

On propose de porter à 525,000 francs et à 80,000 francs les évaluations de 1857 : elles sont d'accord avec les produits de 1855.

*Produit de la fabrica-
tion des monnaies
de cuivre.*

La baisse qui s'est déclarée sur le prix du cuivre permet de porter à 120,000 fr. le produit probable de la fabrication de monnaies de cuivre : c'est 4,000 francs de plus que l'évaluation de 1855. Cette fabrication procurera ainsi à l'État un bénéfice de 20,000 francs.

*Produit de la retenue
de 1 p. % sur les
traitements.*

Ce produit ne figure plus au Budget ; la loi fixant les Voies et Moyens contient une disposition tendant à abroger l'article 5 de la loi du 17 février 1849, qui a imposé une retenue de 1 p. % au profit du trésor sur tout traitement donnant lieu, conformément à la loi du 21 juillet 1844, à une pension de retraite.

Cette disposition, que l'on propose de supprimer, ne devait être que temporaire. C'est ce que prouve la discussion qui a eu lieu à la Chambre des Représentants ainsi qu'au Sénat. Le rapport de la section centrale s'exprimait en ces termes :

« Cet article est, on peut le dire, le plus important de tous ceux du projet de loi en discussion. Il ne se borne pas à modifier certaines dispositions de la loi de 1844, il y introduit un élément nouveau qui est, jusqu'à un certain point, en contradiction avec son principe fondamental. Quel est ce principe, en effet? C'est que l'État doit une rémunération aux fonctionnaires et aux employés qui se sont consacrés à son service pendant un certain temps, et qui remplissent certaines conditions. Si la pension n'est qu'une rémunération, que le prix des services rendus, à quel titre exiger des fonctionnaires qu'ils y participent par une retenue sur leurs traitements?

« La proposition du Gouvernement ne peut s'appuyer que sur des motifs tirés de la nécessité impérieuse d'alléger les charges qui pèsent sur le trésor. C'est à ce point de vue que les sections ont paru examiner l'article 4 du projet de loi, et que la section centrale l'a envisagé. . . . »

Le Gouvernement lui-même, par l'organe de M. le Ministre des Finances, ne considérait la mesure que comme temporaire. « Si nous touchons, disait-il, à la

» position des fonctionnaires, n'est-ce donc point par la pression des embarras qui
 » nous assiègent de tous côtés? Depuis bientôt une année, ne sommes-nous pas
 » dans des circonstances tout à fait exceptionnelles? Mais si l'on est obligé de pré-
 » lever quelque chose sur les traitements des fonctionnaires publics, est-il certain
 » que dans l'avenir, lorsque la situation financière sera améliorée, les fonction-
 » naires publics ne pourront pas être exonérés de la réduction qu'on leur fait subir
 » aujourd'hui? J'ai l'espérance, quant à moi, qu'un jour les fonctionnaires pour-
 » ront être replacés, sous ce rapport, dans la position qu'ils vont perdre si vous
 » adoptez la loi qui vous est actuellement proposée. »

Enfin, le rapport fait au Sénat témoigne du regret de voir le Gouvernement entrer « dans un système qui peut donner lieu à des retenues plus fortes dans d'au-
 » tres temps. Aussi, votre commission fait-elle des vœux pour que cette retenue ne
 » soit que temporaire. »

Depuis l'adoption de la loi de 1849, la situation des fonctionnaires et employés s'est aggravée notablement par suite du renchérissement du prix de toutes choses : les traitements, en général, ne sont plus en rapport avec les besoins de la vie. Il ne serait donc ni juste ni convenable de maintenir plus longtemps une charge qui équivalait à une véritable réduction de traitement.

Les actions que le Gouvernement possède dans le chemin de fer rhénan ont donné, en 1855, un dividende de 252,500 francs. L'évaluation, pour 1857, est portée à la même somme.

*Chem. de fer rhénan.
Dividendes.*

La part réservée au trésor, en 1855, s'est élevée à 275,179 francs; mais depuis lors l'indemnité pour le service de caissier de l'État, confié à la Banque, a été réduite de 200,000 à 100,000 francs. Cette réduction, en diminuant les bénéfices de la Banque, aura pour conséquence d'amoin-
 » drir de $\frac{1}{6}$ ^{me} de cette somme la part de l'État dans ces bénéfices. Mais comme, d'un autre côté, la prospérité de cet éta-
 » blissement ne fait que croître, on a fixé les prévisions, pour 1857, à 270,000 francs.

*Part réservée à l'État
par la loi du 5 mai
1850, dans les béné-
fices réalisés par la
Banque nationale.*

Ces produits sont calculés d'après ceux de 1855.

*Prix d'instruments
fournis par l'ad-
ministration des
contributions.
Frais de perception
de centimes provin-
ciaux.*

Ces soldes de comptes présentent, d'année en année, des différences sensibles. Ils se sont élevés :

*Reliquat de comptes
arrêtés par la Cour
des comptes.*

En 1851 à.	17,178 francs.
1852 à.	24,082 —
1853 à.	10,554 —
1854 à.	40,337 —
1855 à.	27,573 —

La moyenne est de 25,940 francs. On propose d'adopter le chiffre de 20,000 fr. pour 1857.

Ces recouvrements, d'après la moyenne des années 1851 à 1855, pourraient être évalués à 465,000 francs pour 1857; mais, ensuite des observations de la Cour des comptes, on propose d'ouvrir un article spécial au Budget en ce qui concerne les abonnements des provinces pour le service des ponts et chaussées, lesquels s'élèvent à 65,000 francs. L'évaluation se trouve ainsi réduite à 400,000 francs.

*Recouvrements d'a-
vances faites par
les divers départe-
ments.*

Produits des services de navigation à vapeur entre la Belgique, le Brésil, le Levant et New-York.

Ces services, établis en vertu des conventions des 29 mai 1853, 25 avril 1854 et 12 novembre 1855, seront mis en activité en 1857. On suppose que le nombre de voyages sera de six entre la Belgique et le Brésil, et de trois vers le Levant.

Quant au service entre Anvers et New-York, il sera en activité pendant toute l'année.

Le produit porté au Budget des Voies et Moyens représente, pour les deux premiers services, le montant des droits de pilotage, de tonnage et de fanal, et pour le dernier le droit de pilotage seulement.

Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.

L'évaluation de 765,000 francs, proposée au Budget de 1857, correspond aux crédits inscrits au Budget du Département de la Justice pour le service des travaux dans les prisons (achat de matières premières, etc.).

Si de nouveaux crédits sont réclamés en 1857 pour la fabrication de toiles, etc., comme cela a eu lieu les années précédentes, ils seront compensés par une recette équivalente, qui sera ajoutée à celle de 765,000 francs.

Remboursement par les provinces de centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.

Cet article, qui était de 35,000 francs au Budget de 1856, est réduit à 29,000 fr., afin de le mettre mieux en harmonie avec les recettes des années 1853, 1854 et 1855.

Recettes accidentelles.

Les recettes accidentelles, dont la perception est attribuée à l'administration du trésor public, se composent en général de soldes de comptes, de remboursements et restitutions au trésor, de différente nature, de produits divers qui n'ont pas un caractère permanent ou qui ne sont pas susceptibles d'être portés, sous une rubrique spéciale, au Budget des Voies et Moyens, des intérêts perçus sur les titres de la Dette publique appartenant à l'État, et dont la réalisation a été différée, et finalement des sommes recouvrées sur des créances se rapportant à des exercices clos.

L'importance que ces recettes ont parfois atteinte, ainsi qu'on le remarque pour les années 1851 à 1853, est due à des circonstances tout à fait exceptionnelles, qui ne peuvent servir de base à aucune évaluation. C'est ainsi que l'on a perçu, pendant ces années, des sommes considérables du chef d'intérêts provenant de capitaux avancés par le trésor sur dépôt d'obligations de l'emprunt à 4 1/2 p. 0/0, de 1844, d'intérêts sur des titres de la Dette publique à réaliser, recettes qui ne se sont pas renouvelées ou qui se sont réduites à peu de chose pendant les années suivantes, par la raison que les capitaux avancés ont été remboursés, et que les valeurs appartenant à l'État ont été l'objet de réalisations successives.

Bien que les recettes accidentelles, qui sont descendues au-dessous de cent mille francs, pour les années 1854 et 1855, se relèveront un peu, par suite de la mise à exécution de l'arrêté royal du 31 août 1855, qui prescrit aux comptables extraordinaires chargés d'un service régi par économie, de verser directement dans la caisse de l'État, les restants disponibles des fonds mis à leur disposition, il n'est pas probable qu'elles atteignent les moyennes qui ont été portées au Budget de 1856, de sorte que l'on croit devoir proposer de ne les évaluer qu'à 100,000 francs pour 1857.

Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.

Cet article était, comme on vient de le dire, confondu précédemment avec les avances dont le recouvrement était attribué à l'administration de l'enregistrement. Ce n'est en réalité qu'un simple transfert.

Les prévisions pour 1857 concordent avec les abonnements recouvrés en 1853, 1854 et 1855.

Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons.

La moyenne des années 1851 à 1855 a servi de base à l'évaluation de cet article pour 1857; cette évaluation est de 9,500 francs inférieure à celle qui a été admise pour 1856.

Prélèvement à faire sur les recettes de la caisse générale de retraite.

Le Gouvernement a été autorisé par des lois successives, portées en exécution de celle du 3 février 1843, à procéder à l'aliénation de biens domaniaux jusqu'à concurrence d'une somme de 10 millions.

FONDS SPÉCIAL.
Prix de vente de biens domaniaux.

Les sommes restant à recouvrer, en 1857, sur le prix de ces ventes, sont évaluées à 1,000,000 francs. Le même chiffre a été porté dans les prévisions de 1856.

ART. 1^{er}. — L'article premier du projet de loi est conçu dans les mêmes termes que l'art. 1^{er} de la loi du Budget de 1856.

Projet de loi.

ART. 2. — Cet article est divisé en deux paragraphes : le premier porte que « l'art. 63 de la loi du 2 août 1822 (*Journal officiel* n^o 52), sur les bières et vinaigres, est abrogé. »

Voici les motifs de cette proposition.

Le litt. O de l'art. 2 de la loi du 12 juillet 1821, portant le système des impositions du royaume des Pays-Bas, établissait un impôt « sur le timbre collectif. » Cet impôt devait consister en un droit de timbre dont les quittances et autres documents d'accise seraient frappés, d'après un tarif à régler par les lois spéciales.

Par application de cette disposition, les lois spéciales de 1822 sur le sel, le vin, les eaux-de-vie indigènes, les boissons distillées à l'étranger, les bières et vinaigres et le sucre, contenaient chacune deux tarifs : le premier fixant le montant du timbre collectif sur les quittances, et le second réglant le coût du timbre sur les permis de circulation.

La loi du 24 décembre 1829 (art. 4, litt. II), modifia le taux du timbre collectif des quittances en le fixant à 10 p. % du montant de l'accise.

Les lois intervenues depuis cette époque sur les différents impôts d'accise, ont successivement substitué à ce timbre collectif de 10 p. %, un timbre fixe de 25 centimes par quittance, qui est uniformément appliqué aujourd'hui à tous les droits d'accise.

Quant au timbre sur les permis de circulation, il a été supprimé pour le vin, par la loi du 24 décembre 1829, (art. 4, litt. E, et pour le sucre, par la loi du 4 avril 1843 (art. 73). Il a été remplacé par un timbre fixe de 50 centimes ou de 1 franc, savoir : pour le sel, par la loi du 5 janvier 1844, pour les eaux-de-vie indigènes, par la loi du 27 juin 1842, et pour les boissons distillées à l'étranger, par la loi du 5 janvier 1844.

Le timbre collectif sur les permis de circulation ne subsiste donc plus aujourd'hui que pour les bières et vinaigres. On en propose la suppression, parce que le produit de cet impôt ne suffit pas pour en couvrir les frais de perception, et qu'il apporte une complication inutile dans la comptabilité.

En effet, les transports soumis au timbre collectif sont tellement rares dans le pays, que le produit n'atteint pas 10 francs par an. Cette somme est répartie entre quatre ou cinq bureaux où l'on doit parfois ouvrir plusieurs registres spéciaux pour

cette perception, selon qu'elle s'applique à un transport de bière vers une vinaigrerie de première classe, à toute autre circulation dans le pays, ou à un cabotage avec emprunt du territoire étranger.

D'un autre côté, le maintien de cet impôt nécessite l'ouverture de rubriques spéciales dans les états de comptabilité, ainsi que la reproduction dans les instructions annuelles sur la perception des droits d'accise, d'un tarif assez long qui est presque sans application.

Par ces motifs, il est rationnel de supprimer la seconde partie de l'art. 63 de la loi sur les bières, qui contient le tarif du timbre sur les permis de circulation. Quant à la première partie de cet article, qui est relative au timbre collectif des quittances, elle a été remplacée de fait par la loi du 24 décembre 1855, qui établit un timbre fixe de 25 centimes par quittance.

Le § second de l'art. 2 tend à prononcer l'abrogation de l'art. 5 de la loi du 17 février 1849, aux termes duquel les traitements à charge de l'État donnant lieu à une pension de retraite, conformément à la loi du 21 juillet 1844, sont soumis à une retenue de 1 p. 0/0 au profit du trésor public. Les motifs de cette proposition sont développés dans le cours de la note préliminaire. On croit pouvoir s'y référer.

ART. 5. — L'art. 3 fixe le Budget des Voies et Moyens à 158,354,990 francs, indépendamment du produit des ventes de biens domaniaux, fixé à un million de francs.

ART. 4. — D'après la situation du trésor au 1^{er} septembre 1856, la dette flottante qu'il peut y avoir lieu de créer pour faire face au découvert des exercices de 1850 à 1856, est évaluée à 22 millions de francs. On demande, par l'art. 4, la faculté de mettre des bons du trésor en circulation jusqu'à concurrence de cette somme, qui est du reste la même que celle pour laquelle l'émission a été autorisée par la loi du Budget de 1856. On croit superflu d'ajouter que cette émission n'aura lieu que dans les limites des besoins du trésor. C'est ainsi que l'on a agi les années précédentes, et notamment dans le cours de la présente année. Les émissions ont été, en moyenne, pendant les neuf premiers mois, inférieures à 10 millions, bien qu'elles aient été autorisées pour une somme de 22 millions.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects, existants au 31 décembre 1856, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, seront recouverts, pendant l'année 1857, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception, et sauf les modifications établies par l'art. 2 ci-après.

Le principal de la contribution foncière est maintenu, pour l'année 1857, au chiffre de 15,944,257 francs, et sera réparti entre les provinces, conformément à la loi du 9 mars 1848.

ART. 2.

Sont abrogés :

1° L'art. 65 de la loi du 2 août 1822 (*Journal officiel* n° 52) sur les bières et vinaigres.

2° L'art. 5 de la loi du 17 février 1849 sur les pensions civiles.

ART. 3.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1857, est évalué à la somme de cent trente-huit millions trois cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix francs (158,554,990), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845, à la somme de un million de francs (1,000,000 de francs).

ART. 4.

Pour faciliter le service du trésor, pendant le même exercice, le Gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, mettre en circulation des bons du trésor jusqu'à concurrence de la somme de vingt-deux millions de francs.

ART. 5.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1857.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1856.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.*Le Ministre des Finances,***MERCIER.**

POUR L'EXERCICE 1887.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1887.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
15,944,527		
478,335		
318,890	18,886,290	
1,594,452		
550,086		
8,818,000	9,700,000	
882,000		
3,363,600	3,700,000	
336,400		
520,000		
32,000	600,600	
28,600		
"	875,000	
"	165,000	
11,100,000		
50,000		
10,000	11,845,000	
650,000		
35,000		
4,950,000		
2,100,000		
225,000		
4,900,000		
6,400,000	23,094,000	
4,500,000		
3,000		
15,000		
1,000		
A REPORTER.	68,883,890	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
	IMPÔTS. (Suite.)	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite.)	Garantie	Droits de marque des matières d'or et d'argent
	Recettes diverses	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État. Recettes extraordinaires et accidentelles
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Droits, additionnels et amen- des	Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels).
		Grefle (Id. id.)
		Hypothèques . (Id. 26 id.)
		Successions . (Id. 30 id.)
		Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit.)
		Droit dû par les époux survivants (id.)
		Timbre
		Naturalisations
		Amendes en matière d'impôts
		Id. de condamnation en matières diverses
	PÉAGES.	
TRAVAUX PUBLICS .	Domaines	Rivières et canaux
		Routes appartenant à l'État
	Postes	Taxe des lettres et affranchissements
		Port des journaux et imprimés
MARINE		Droits sur les articles d'argent Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres

POUR L'EXERCICE 1857.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1857.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 68,865,890		
" 200,000		
280,000		
40,000	320,000	
12,800,000	98,420,890	
275,000		
2,200,000		
8,500,000		
1,600,000		
125,000	29,035,000	
3,250,000		
5,000		
150,000		
120,000		
3,100,000		
1,720,000	4,820,000	
4,250,000		
320,000	4,700,000	9,630,000
45,000		
85,000		
"	110,000	
A REPORTER. . . fr.	108,050,890	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS. . .	Chemin de fer Télégraphes électriques
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales) Forêts Dépendances des chemins de fer Établissements et services régis par l'État Produits divers et accidentels Revenus des domaines Produits divers des prisons (pistolets, cantines, vente de vieux effets) — de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations — des actes des commissariats maritimes — des droits de chancellerie — des droits de pilotage — des droits de fanal — de la fabrication de monnaies de cuivre
TRÉSOR PUBLIC. . .	Chemin de fer rhénan. — Dividendes. Part réservée à l'État, par la loi du 3 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale

POUR L'EXERCICE 1857.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1857.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	108,050,890	
23,500,000 } 280,000 }	23,780,000	
900,000 } 950,000 } 80,000 }	2,760,000	
200,000 } 400,000 } 250,000 }	23,722,500	
140,000 } 735,000 } 50,000 }	2,182,500	
80,000 } 525,000 } 80,000 }	2,182,500	
120,000 } 232,500 }		
270,000 }		
A REPORTER. . . . fr.	136,773,890	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. . .	Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc. Frais de perception des centimes provinciaux et communaux
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables . . . Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.
TRÉSOR PUBLIC. . .	Droits de tonnage, de pilotage et de fanal perçus, sous réserve de remboursement, sur les navires à vapeur faisant le service entre la Belgique et New-York, le Levant et le Brésil
	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle
	Recettes accidentelles.
	Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées
	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de jus- tice, achat et entretien de leur mobilier
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.
FONDS SPÉCIAL.	
	Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1843

POUR L'EXERCICE 1857.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1857.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Report. fr.	136,773,390	
3,000 } 125,000 }	128,000	
20,000 } 400,000 }	420,000	
49,300	1,581,600	
765,000		
29,000 100,000 }	1,038,600	
65,000		
21,800		
3,500		
Total. fr.	138,354,990	
.....	1,000,000	

ANNEXES.

VOIES ET MOYENS.
—
EXERCICE 1857.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU

DES

PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,

Constatés pendant les exercices 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS EN			
		1851.	1852.	1853.	
IMPÔTS.					
	<i>Foncier</i>	Principal	18,559,750	18,559,750	18,559,750
		5 centimes additionnels ordinaires			
		2 — — — — pour non-valeurs			
		10 — — — — extraordinaires			
		5 — — — — supplémentaires sur le tout			
	<i>Personnel</i>	Principal	9,286,619	9,566,402	9,449,099
		10 centimes additionnels extraordinaires			
	<i>Patentes</i>	Principal	5,271,705	5,545,662	5,490,520
		10 centimes additionnels extraordinaires			
	<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal	256,824	257,162	256,588
10 centimes ordinaires pour non-valeurs					
	5 — — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Droit de débit de boissons alcooliques	906,858	915,585	957,048	
	— de tabacs	"	169,507	167,171	
	<i>Douanes</i>	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	11,800,794	15,555,615	11,967,415
		— de sortie (id. id.)	264,661	504,918	245,522
		— de transit (id. id.)	52,250	50,461	22,987
		— de tonnage (id. id.)	589,946	561,549	552,502
		Timbres	58,270	40,468	59,715
	<i>Accises</i>	Sel et eau de mer	4,556,425	4,554,879	4,444,487
		Vins étrangers	2,500,025	2,528,856	2,524,702
		Eaux-de-vie étrangères	270,780	269,025	259,055
— indigènes		4,050,855	4,557,257	4,154,185	
Bières et vinaigres		6,664,279	6,586,250	6,516,840	
Sucres		5,058,792	5,500,000	5,651,858	
Glucoses et autres sucres non cristallisables		14,429	6,952	4,245	
Timbres {		sur les quittances	4,777	4,825	4,445
		sur les permis de circulation	1,148	897	867

POUR L'EXERCICE 1857.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1857.		Observations.
1854.	1855.		adoptées POUR L'EXERCICE 1856.	proposées POUR L'EXERCICE 1857.	En PLUS.	En MOINS.	
18,886,292	18,886,292	18,570,567	18,886,290	18,886,200	"	"	
9,515,979	9,589,954	9,441,610	9,605,000	9,700,000	97,000	"	
5,574,045	5,596,045	5,466,789	5,850,000	5,700,000	70,000	"	
551,500	542,663	319,754	496,650	600,600	103,950	"	
809,586	877,288	906,875	900,000	875,000	"	25,000	
162,140	165,154	165,453	170,000	165,000	"	5,000	
10,928,555	11,117,549	11,829,941	11,000,000	11,100,000	100,000	"	
55,962	55,087	180,450	25,000	50,000	25,000	"	
10,910	7,114	20,740	10,000	10,000	"	"	
505,904	508,727	529,886	525,000	650,000	125,000	"	
53,585	55,586	57,084	55,000	55,000	"	"	
5,059,742	4,918,096	4,658,726	4,600,000	4,950,000	550,000	"	
2,185,971	2,076,515	2,525,200	2,150,000	2,100,000	"	50,000	
100,515	227,385	250,506	170,000	225,000	55,000	"	
4,488,158	4,045,885	4,599,260	4,800,000	4,900,000	100,000	"	
5,926,685	6,023,878	6,505,582	6,400,000	6,400,000	"	"	
5,656,271	5,857,575	5,540,841	5,500,000	4,500,000	1,000,000	"	
5,056	201	5,948	5,000	5,000	"	"	
14,468	14,905	8,685	15,000	15,000	"	"	
854	1,100	975	1,000	1,000	"	"	
A REPORTER. fr.			66,919,940	68,865,390	2,025,950	80,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.		PRODUITS RÉALISÉS EN		
			1851.	1852.	1853.
	IMPÔTS (suite).				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	Garantie	Droit de marque des matières d'or et d'argent	171,112	162,841	178,788
		Recettes di- verses.	Droit de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	220,580	270,679
	Recettes accidentelles.		48,785	40,004	58,250
	Droits, additionnels et amendes	Euregistrement (principal et 50 centimes additionnels).	10,274,015	10,794,385	11,562,570
		Grieffe (id. 50 id. id.)	272,894	271,506	278,127
		Hypothèques . (id. 26 id. id.)	1,775,992	1,866,569	2,004,555
		Successions. . (id. 50 id. id.)	5,998,090	6,204,976	8,159,839
		Timbre	2,826,706	2,962,558	5,141,076
		Naturalisations.	8,500	5,500	5,500
	ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Amendes en matière d'impôts		156,604	155,248
— de condamnation en matières diverses		110,448	115,548	156,451	
	PÉAGES.				
	Domaines.	Rivières et canaux.	5,145,551	2,965,918	2,922,506
		Routes appartenant à l'État.	1,058,487	1,560,950	1,757,785
TRAVAUX PUBLICS.	Postes	Taxe des lettres et affranchissements.			
		Port des journaux et imprimés			
		Droits sur les articles d'argent.	5,415,512	5,501,766	5,778,242
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.			
MARINE	Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres		199,188	119,149	112,875
	CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer		15,885,488	16,915,207	19,070,468
	Télégraphes électriques		82,804	164,705	272,527
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales)		974,870	882,861	810,559
	Forêts		1,008,655	928,557	962,565
	Dépendances des chemins de fer		68,595	68,199	54,077
	Etablissements et services régis par l'État		120,492	165,556	198,246
	Produits divers et accidentels		250,906	582,407	598,755
	Revenus des domaines		229,691	201,910	267,495

POUR L'EXERCICE 1857.

DANS LES ANNÉES.		MOYENNE.	PRÉVISIONS.		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1857.		Observations.
1854.	1855.		adoptées POUR L'EXERCICE 1856.	proposées POUR L'EXERCICE 1857.	En PLUS.	En MOINS.	
REPORT. fr.			66,919,940	68,865,800	2,025,950	80,000	
186,582	195,267	178,878	170,000	200,000	30,000	•	
278,919	280,000	271,116	280,000	280,000	•	•	
41,259	59,065	41,648	40,000	40,000	•	•	
11,455,050	15,288,022	11,474,927	11,400,000	12,800,000	1,400,000	•	
268,061	265,618	271,561	275,000	275,000	•	•	
1,044,414	2,515,019	1,905,409	1,050,000	2,200,000	270,000	•	
9,006,624	10,559,605	8,269,158	8,200,000	a) 10,225,000	2,025,000	•	a) Cette évaluation se divise ainsi qu'il suit :
3,255,590	5,255,250	3,085,516	3,200,000	3,250,000	50,000	•	Successions 8,500,000
7,000	1,000	5,100	5,000	5,000	•	•	Droit de mutation en ligne directe 1,600,000
155,387	162,999	150,067	140,000	150,000	10,000	•	Droit dû par les époux survivants 125,000
149,855	154,602	128,976	120,000	150,000	10,000	•	<u>10,225,000</u>
3,188,505	5,280,702	3,100,152	3,400,000	3,100,000	•	300,000	
1,610,574	1,692,740	1,649,902	1,750,000	1,720,000	•	10,000	
4,076,054	4,515,176	3,816,946	4,500,000	4,700,000	400,000	•	
101,908	110,779	128,778	120,000	110,000	•	10,000	
21,767,885	25,565,262	19,400,462	22,500,000	25,500,000	1,000,000	•	
297,608	257,880	215,085	280,000	280,000	•	•	
1,009,022	907,410	918,700	850,000	900,000	50,000	•	
1,011,670	888,150	959,870	900,000	950,000	50,000	•	
64,875	70,068	64,722	60,000	60,000	•	•	
209,651	559,799	206,745	200,000	200,000	•	•	
445,962	457,259	402,457	400,000	400,000	•	•	
510,728	277,698	257,504	250,000	250,000	•	•	
A REPORTER. fr.			127,060,940	154,500,800	7,520,950	400,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN.		
		1851.	1852.	1853.
CAPITAUX ET REVENUS (suite).				
	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	150,182	138,045	90,255
	Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	571,778	575,182	618,020
	— des actes des commissariats maritimes	40,478	40,212	48,086
	— des droits de chancellerie	8,812	18,515	45,854
TRÉSOR PUBLIC.	— des droits de pilotage	587,144	495,720	516,482
	— — de fanal	56,754	73,475	72,650
	— de la fabrication de monnaies de cuivre	167,191	156,526	"
	— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	254,795	240,055	251,262
	Chemin de fer Rhénan. — Dividendes.	120,675	120,850	75,600
	Part réservée à l'État par la loi du 5 mai 1850 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	"	158,417	155,564
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc. . . .	2,045	5,505	5,251
	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	107,565	110,566	116,500
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquat de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit de comptes	17,178	24,082	10,554
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	535,114	442,620	477,290
	Droits de tonnage, de pilotage et de fanal, perçus sous réserve de remboursement, sur les navires à vapeur faisant le service entre la Belgique et New-York, le Levant et le Brésil	"	"	"
	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,455,428	1,267,045	1,461,249
TRÉSOR PUBLIC.	Remboursements, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	55,122	51,507	28,089
	Recettes accidentelles.	286,440	752,151	548,171
	Abonnement des provinces, pour le service des ponts et chaussées	"	"	"
	— — pour réparations d'entretien dans les prisons, etc.	22,608	22,608	21,808
	Prélèvements à faire sur les recettes de la caisse générale de retraite. . . .	5,744	4,958	4,090
FONDS SPÉCIAL.				
	Prix de vente de biens domaniaux (loi du 5 février 1845)	844,985	685,287	1,016,951

POUR L'EXERCICE 1857.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1857.		Observations.
1854.	1855.		adoptées POUR L'EXERCICE 1856.	proposées POUR L'EXERCICE 1857.	En PLUS.	En MOINS.	
	REPORT. . . . fr.		127,060,940	154,500,800	7,520,950	400,000	
157,404	180,097	142,702	120,000	140,000	20,000	»	
650,007	675,054	617,524	675,000	735,000	60,000	»	
54,401	46,545	47,716	50,000	50,000	»	»	
50,741	51,754	26,627	50,000	50,000	»	»	
544,257	525,808	495,406	515,000	525,000	10,000	»	
70,610	81,260	72,755	75,000	80,000	5,000	»	
»	125,704	140,770	116,000	120,000	4,000	»	
252,464	259,843	247,076	250,000	»	»	250,000	
208,450	252,500	155,215	200,000	252,500	52,500	»	
259,117	275,179	206,520	240,000	270,000	50,000	»	
1,805	5,111	5,142	2,000	5,000	1,000	»	
125,107	125,704	116,666	110,000	125,000	15,000	»	
40,557	27,575	25,940	5,000	20,000	15,000	»	
628,906	462,559	468,905	450,000	400,000	»	50,000	
»	»	»	40,500	49,500	»	»	
1,252,205	a) 1,440,000	1,574,805	825,000	765,000	»	60,000	a) Le produit n'est pas encore connu définitivement.
28,194	a) 28,000	29,742	55,000	29,000	»	6,000	
96,448	72,792	507,200	250,000	100,000	»	150,000	
»	»	»	»	65,000	65,000	»	
21,808	21,808	22,128	20,500	21,800	1,500	»	
2,550	2,598	5,508	15,000	5,500	»	9,500	
TOTAUX. . . . fr.			151,698,540	158,554,900	7,581,950	925,500	
DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE L'EXERCICE 1857. . . . fr.					6,056,450		
935,550	524,027	801,406	1,000,000	1,000,000	»	»	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

VOIES ET MOYENS.

Exercice 1857.

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE RÉPARTITION

DU

CONTINGENT DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE 1855.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE		CONTINGENT DE 1855.	Observations.
	PRIS POUR BASE de 1 ^{er} péréquation.	au 31 décembre 1852, qui a servi de base pour établir le contingent actuel.		
Anvers	13,842,646 19	13,056,455 18	1,575,106 "	
Brabant	28,553,848 26	50,129,411 47	2,072,902 "	
Flandre occidentale	25,857,667 66	24,178,560 52	2,585,684 "	
" orientale	26,415,156 28	27,056,825 12	2,667,717 "	
Hainaut	26,751,129 85	27,455,881 89	2,708,872 "	
Liège	15,410,595 60	16,014,426 48	1,580,151 "	
Limbourg	6,954,156 22	7,020,077 79	692,665 "	
Luxembourg	5,656,556 60	5,687,274 45	561,158 "	
Namur	9,011,728 40	10,157,569 40	1,000,272 "	
TOTAUX	157,091,263 15	161,594,482 50	15,944,527 "	

(35)

VOIES ET MOYENS.
—
EXERCICE 1857.

ANNEXE N° 3.

ÉTAT

DC

MONTANT DES RÔLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE L'EXERCICE 1853.

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1855, SUR							
	LA VALEUR LOCATIVE.	LES PORTES ET FENÊTRES.	LES FOYERS.	LE MOBILIER.	LE RACHAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES		LES DOMESTIQUES.	LES CHEVAUX.
					à 8 p. o/o.	à 12 p. o/o.		
Anvers	327,011 08	422,870 10	113,638 30	219,978 47	5,750 52	6,995 40	86,961 54	58,059 28
Brabant	645,185 54	693,165 54	209,845 90	429,557 09	716 08	1,156 76	174,944 52	95,299 22
Flandre occidentale .	269,147 44	454,635 53	115,745 82	131,707 74	3,910 *	4,769 64	64,951 50	57,727 64
Flandre orientale . .	402,085 14	616,439 94	145,427 65	218,014 35	"	408 "	89,468 26	55,800 18
Hainaut	284,150 54	440,793 07	132,087 66	192,786 94	"	"	70,925 54	65,694 46
Liège	196,004 66	273,509 52	104,850 52	125,295 57	3,006 08	3,699 *	75,719 82	39,444 78
Limbourg	34,546 86	65,940 65	22,516 71	27,602 79	"	"	22,104 08	13,525 10
Luxembourg	22,812 92	46,275 68	28,286 16	20,851 52	"	"	10,185 48	7,806 40
Namur	68,628 95	108,085 47	52,068 12	61,868 25	"	45 78	51,425 70	30,476 10
TOTAUX	2,247,571 11	5,100,158 17	944,242 62	1,417,440 50	15,582 48	17,054 58	624,680 18	584,735 16

TOTAL DE LA CONTRIBUTION.	REMISES			PRINCIPAL, non compris les COTISATIONS d'office	COTISATIONS D'OFFICE.	MONTANT de la CONTRIBUTION, en principal	DIX CENTIMES additionnels POUR LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE d'articles de rôles
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses	Du quart de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	TOTAL.						
1,222,173 58	1,105 93	427 47	1,533 40	1,220,659 98	"	1,220,659 98	122,063 60	1,342,705 58	45,347
2,247,626 63	7,161 28	5,248 55	10,410 11	2,257,216 54	"	2,257,216 54	225,721 41	2,460,937 95	66,068
1,082,011 11	2,147 65	884 40	5,032 05	1,079,579 06	"	1,079,579 06	107,957 73	1,187,536 79	56,517
1,527,665 48	4,580 85	2,046 20	6,427 05	1,521,256 43	"	1,521,256 43	152,100 66	1,673,356 09	71,726
1,176,456 21	4,781 09	636 51	5,417 60	1,171,018 61	"	1,171,018 61	117,101 58	1,288,120 19	66,160
810,507 55	2,254 20	1,820 55	4,074 82	815,252 73	"	815,252 73	81,523 10	896,775 83	54,993
184,036 17	"	"	"	184,036 17	"	184,036 17	18,403 61	202,439 78	10,389
156,213 90	"	"	"	156,213 90	10	156,223 90	15,622 32	140,846 22	8,905
553,194 35	156 40	87 05	223 45	552,970 90	"	552,970 90	55,206 85	588,267 75	16,284
8,740,262 80	21,067 40	9,150 90	31,118 48	8,718,144 32	10	8,718,154 32	871,709 84	9,589,954 16	376,587

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

VOIES ET MOYENS.

EXERCICE 1857.

ANNEXE N°4.

MONTANT

DES RÔLES DU DROIT DE PATENTE POUR L'EXERCICE 1855.

PROVINCES.	PRINCIPAL des RÔLES PRIMITIENS et des rôles supplémentifs.	DIX CENTIMES ADDITIONNELS POUR LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES de RÔLES.	Observations.
Anvers	440,457 0	44,040 12	484,506 12	29,584	
Brabant	744,802 46	74,470 85	819,282 51	59,478	
Flandre occidentale .	274,168 30	27,416 26	301,584 65	50,569	
— orientale	455,156 50	45,512 60	408,448 99	41,169	
Hainaut	691,552 97	69,151 17	760,466 14	55,847	
Liège	597,055 55	59,705 51	456,758 84	29,447	
Limbourg	70,869 14	7,086 81	77,955 05	9,464	
Luxembourg	56,196 41	5,619 21	61,815 62	9,141	
Namur	145,552 58	14,552 09	7,664 67	15,951	
TOTAUX	5,271,548 87	527,134 42	5,598,485 29	258,450	

POUR L'EXERCICE 1857.

VOIES ET MOYENS.
—
EXERCICE 1857.

ANNEXE N° 5.

MONTANT

DES REDEVANCES SUR LES MINES POUR L'EXERCICE 1855.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			10 centimes pour fonds de non-valeurs.	TOTAL.	5 centimes pour frais de perception.	TOTAL GÉNÉRAL.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL.				
Hainaut	8,550 60	320,825 67	338,376 27	35,837 63	372,215 00	18,610 58	390,824 48
Liège.	3,774 17	115,207 50	119,071 67	11,907 17	150,978 85	6,548 0 4	137,527 77
Luxembourg . .	1,215 30	21 04	1,236 34	123 65	1,359 07	68 "	1,427 97
Namur	3,126 "	8,028 32	11,154 32	1,115 45	12,269 75	613 40	12,883 24
TOTAUX. . . .	16,666 07	435,172 53	469,838 60	46,985 86	516,822 46	25,841 01	542,665 47

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

VOIES ET MOYENS.
—
EXERCICE 1837.

ANNEXE N° 6.

MONTANT DES RÔLES

DU DROIT DE DÉBIT EN DÉTAIL DES BOISSONS ALCOOLIQUES,

POUR L'EXERCICE 1838.

PROVINCES.	PRODUITS des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplémentifs.	NOMBRE D'ARTICLES de RÔLES.	Observations.
Anvers	71,022 °	3,933	
Brabant	129,601 50	7,956	
Flandre occidentale	97,427 25	5,806	
— orientale	116,755 75	7,104	
Hainaut	176,697 50	11,624	
Liège	144,731 75	9,506	
Limbourg	56,495 75	2,646	
Luxembourg.	57,898 °	2,655	
Namur	67,107 50	4,821	
TOTALY.	878,405 °	55,809	

POUR L'EXERCICE 1857.

VOIES ET MOYENS.

EXERCICE 1857.

ANNEXE N° 7.

MONTANT DES ROLES

DU DROIT DE DÉBIT DE TABAC, POUR L'EXERCICE 1855.

PROVINCES.	PRODUITS des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	NOMBRE D'ARTICLES de RÔLES.	<i>Observations.</i>
Anvers	22,241 »	2,511	
Brabant	24,160 »	2,478	
Flandre occidentale.	15,955 »	2,055	
— orientale	19,726 50	2,468	
Hainaut.	24,742 75	5,217	
Liège	26,705 »	5,660	
Limbourg.	8,547 »	1,557	
Luxembourg.	8,820 »	1,290	
Namur.	12,556 »	1,760	
TOTAUX.	165,211 25	20,776	

(42)

VOIES ET MOYENS.
—
EXERCICE 1857.

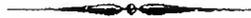
ANNEXE N° 8.

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT

DES

ARTICLES DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857,

EN CE QUI CONCERNE L'ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.



ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	RECETTES FAITES		
	1831.	1832.	1833.
CHAPITRE I^{er}. — IMPÔTS.			
<i>ART. 1^{er} — Enregistrement. (Principal et additionnels.)</i>			
ACTES			
{ civils publics.	8,510,500 09	9,558,111 40	10,219,650 91
{ sous seing privé	956,084 09	588,815 16	567,759 45
{ judiciaires	525,552 58	570,690 85	460,752 95
{ d'huissiers	407,168 71	405,589 48	510,854 85
Lettres de noblessé	551 20	1,102 40	3,051 60
Permis de changer de nom de famille	550 91	275 60	551 20
TOTAL	10,274,015 58	10,704,582 96	11,562,509 94
<i>ART. 2. — Greffe. (Principal et additionnel.)</i>			
Mise au rôle	55,056 12	56,220 47	57,025 15
Rédactions, dépositions de témoins et expéditions	259,857 84	255,285 58	241,105 05
TOTAL	272,805 96	271,505 85	278,127 08
<i>ART. 3. — Hypothèques. (Principal et additionnels)</i>			
DROITS			
{ d'inscriptions	114,055 13	115,207 57	77,780 35
{ de transcriptions d'actes de mutation	1,661,957 07	1,751,161 05	1,986,572 84
TOTAL	1,775,992 20	1,866,568 60	2,064,555 17
<i>ART. 4. — Successions. (Principal et additionnels.)</i>			
DROITS			
{ de successions	5,888,035 80	5,601,461 04	6,555,558 99
{ de mutations par décès	108,065 22	114,524 07	280,579 18
— sur les successions en ligne directe	"	578,990 40	1,565,599 76
{ dus par les époux survivants.	"	"	160,501 20
TOTAL	5,996,099 02	6,294,976 41	8,150,830 15
<i>ART. 5. — Timbre.</i>			
PROPORTIONNEL			
{ Effets de commerce			
{ Débite	172,599 20	190,810 40	206,446 "
{ Visa	38,400 18	45,470 20	69,019 02
{ Extraordinaire	188,295 10	197,895 90	285,971 45
{ Bons de caisse, obligations excédant 5 ans ou illimitées	82,099 80	80,114 50	70,580 "
{ Timbre de coupures	25,700 "	20,560 "	9,455 10
{ Effets et obligations résultant d'emprunts au profit d'étrangers	"	"	"
A REPORTER	505,792 28	545,851 "	659,450 17

POUR L'EXERCICE 1857.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1854.	1855 (au 31 décembre).	TOTAL DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES.		
10,000,431 53	13,288,022 30	57,374,639 31	11,474,927 »	
593,960 35				
460,653 07				
540,495 78				
551 20				
551 20				
11,455,650 73				
38,101 05	263,617 87	1,356,805 68	271,361 »	
230,550 87				
288,600 92				
75,208 80	2,515,918 75	9,967,046 94	1,993,400 »	
1,860,115 42				
1,944,414 22				
7,455,706 »	8,608,866 »	34,302,595 20	6,878,519 »	
1,405,892 »	1,584,276 »	4,950,758 16	1,252,689 »	
167,026 »	146,463 »	473,790 20	157,950 »	
9,006,624 »	10,339,605 »	39,797,143 56	8,269,138 »	
225,514 65				
71,095 52				
280,950 35				
100,444 25				
11,285 »				
.				
768,087 77				

POUR L'EXERCICE 1857.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1854.	1855 (au 31 décembre)	TOTAL DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES.		
768,087 77				
1,518,525 45				
42,465 00				
517,528 80				
5,004 "				
45,016 "				
204,000 "	3,235,250 01	15,417,580 01	5,085 516	
1,042 10				
"				
111,495 00				
53,821 02				
150,605 75				
5,255,590 06				
6,000 "	1,000 "	25,500 "	5,100 "	
1,000 "				
7,000 "				
52,760 84	162,000 47	754,858 "	150,967 11	
"				
7,724 56				
79,820 15				
15,076 10				
155,387 45				
"	154,001 98	644,882 20	128,976 "	
"				
"				
125,464 64				
17,427 47				
6,060 60				
140,852 71				

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	RECETTES FAITES				
	1851.	1852.	1853.		
CHAPITRE II. — PÉAGES.					
<i>ART. 1^{er} — Rivières et canaux.</i>					
DROITS DE NAVIGATION, DE PONTS, D'ÉCLUSES, ETC. (Par rivière ou canal).	Canal de Chaleroi	1,175,703 84	1,258,117 22	1,217,405 86	
	— de Pommerœul à Antoing	460,822 34	267,887 42	207,555 27	
	— de Mons à Condé	177,527 52	200,051 16	253,915 25	
	— de la Campine	25,265 71	54,558 74	29,788 "	
	Sambre canalisée	605,250 09	606,854 71	606,715 95	
	Escaut.	104,724 25	69,055 99	75,405 55	
	Meuse.	96,105 50	61,758 56	82,772 98	
	Divers.	247,110 55	227,408 80	207,356 51	
	Produits	des bacs, bateaux et passages d'eau	47,085 66	48,502 72	41,815 52
		des bateaux à vapeur { d'Anvers à la Tête-de-Flandre	20,771 40	50,450 "	54,142 "
	{ — à Tamise.	21,057 "	19,592 54	18,512 59	
Vente d'arbres, plantations et herbages.	46,771 68	72,766 75	22,756 09		
— de terrains provenant d'emprises.	69,507 45	18,970 50	12,552 81		
Location — — —	6,000 76	8,015 08	7,080 04		
Droits de pêche	54,286 06	55,949 75	54,996 42		
Amendes en matière de navigation	682 56	"	"		
Excédant de droits d'encan.	1,803 08	"	"		
TOTAL	5,145,550 94	2,965,917 72	2,922,506 22		

ART. 2. — Routes appartenant à l'État.

1 ^{re} classe .	{ Produits des barrières affermées et en régie.	557,951 96	684,103 87	704,888 51
	{ Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication	5,748 80	"	"
2 ^e classe .	{ Produits des barrières affermées et en régie.	792,691 61	847,803 67	922,724 72
	{ Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication	9,485 41	"	"
Vente de terrains provenant d'emprises.	4,958 45	7,511 81	9,050 05	
Location — — —	12 "	151 84	105 75	
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	72,546 11	50,352 64	100,925 29	
Dommages-intérêts et amendes (barrières, roulages et grande voirie)	11,066 59	"	"	
Excédant de droits d'encan.	5,594 21	"	"	
Relevances annuelles.	51 54	45 79	88 99	
TOTAL	1,058,486 68	1,569,929 62	1,757,785 09	

POUR L'EXERCICE 1857.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1854.	1853 (au 31 décembre).	TOTAL DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES.		
1,517,905 64				
251,106 07				
202,047 15				
41,155 56				
742,170 24				
79,732 25				
83,674 51				
259,548 27				
40,262 97	3,280,701 75	15,500,761 14	3,100,152 »	
51,277 10				
18,974 77				
39,894 04				
10,700 24				
7,278 42				
42,658 50				
»				
»				
3,188,504 55				

687,597 84				
»				
885,592 37				
»				
3,739 65				
435 80	1,602,740 15	8,240,515 18	1,649,902 »	
55,170 20				
»				
»				
57 80				
1,610,575 66				

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	RECETTES FAITES.			
	1881.	1882.	1883.	
CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.				
<i>ART. 1. — Domaines. (Valeurs capitales.)</i>				
PRIX DE VENTE DE BIENS IMMEUBLES.	Ventes autorisées par différentes lois	529,265 08	89,280 12	153,595 85
	Autres aliénations	19,578 94	13,654 08	27,702 05
PRODUITS	de successions en déshérence	58,117 58	15,022 12	16,878 66
	nets des épaves	580 94	1,051 48	1,285 56
	du séquestre de la famille d'Orange	"	51,025 42	"
	divers	425 47	"	"
PRIX DE VENTE D'OBJETS MOBILIERS HORS D'USAGE.	provenant du Département des Finances	52,459 58	55,118 82	10,658 59
	— — de la Guerre	56,960 54	77,917 00	84,165 44
	— — de la Justice	12,254 59	11,500 04	7,950 82
	— — des Travaux publics	7,091 "	7,554 01	11,840 45
	— — de l'Intérieur	5,941 15	5,294 60	10,170 42
	— — des Affaires Étrangères	700 20	4,884 45	1,819 "
	du fonds de l'industrie nationale	88,581 64	114,787 71	98,552 71
REMBOURSEMENT DE CAPITAUX.	de créances ordinaires	552,058 44	405,289 17	376,066 46
	Avances faites à l'agriculture	"	1,550 86	5,271 22
	Divers	11 20	"	"
Rachat et transfert de rentes	2,029 12	49,718 20	2,865 68	
Transactions en matière domaniale	10,842 50	20,560 "	17,475 "	
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions	5,699 95	50 95	87 85	
Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication	51,956 "	"	"	
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	20 28	785 16	1,759 82	
Parts du trésor dans les biens possédés par indivis	"	1,550 58	2,252 22	
Produit d'objets saisis et confisqués	41 93	195 21	158 67	
TOTAL	974,870 52	882,860 87	819,559 24	

ART. 2. — Forêts.

PRIX DE VENTES	de coupes de bois (décime compris)	875,411 51	819,756 76	796,041 69
	de chablis, bois de délits et d'élagages	71,522 85	64,288 86	111,062 20
	d'objets saisis et confisqués	558 69	227 "	10 56
	de glandée, panage, foin et herbages	9,807 40	8,570 75	9,500 45
Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	15,515 80	"	"	
A REPORTER	970,196 05	892,645 57	917,514 79	

POUR L'EXERCICE 1857.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1854.	1855 (au 31 décembre)	TOTAL DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES.		
44,964 09				
41,236 82				
8,124 75				
1,045 04				
35,011 64				
»				
56,808 54				
80,400 76				
22,256 30				
20,721 30				
4,485 50				
2,105 00	907,409 61	4,505,502 25	018,700 »	
15,551 40				
665,041 50				
»				
3,545 25				
1,275 10				
6,200 »				
9,067 65				
»				
157 67				
1,067 12				
279 00				
1,009,022 21				

894,795 24			
74,952 05			
55 25			
5,600 50			
»			
975,471 44			

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	RECETTES FAITES		
	1851.	1852.	1853.
REPORT.	970,106 05	892,645 37	917,514 79
<i>Forêts (suite).</i>			
FERMAGES			
{ des propriétés dépendantes des forêts.	4,325 71	1,175 "	4,528 71
{ du droit { de chasse	5,410 77	5,404 07	2,921 72
{ de pêche (baux et licences)	8,776 50	9,622 50	9,514 80
{ Indemnités pour carbonisation	2,020 "	1,600 "	1,500 "
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	16,152 25	14,600 24	22,628 51
Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	516 15	5,236 76	4,556 54
Domages-intérêts et restitutions en matières forestières	5,119 58	"	"
Recettes diverses	158 "	75 50	"
TOTAL.	1,008,652 59	928,557 15	962,564 87

ART. 5. — *Dépendances des chemins de fer.*

LOCATIONS.			
{ des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	8,787 65	8,700 19	8,817 69
{ de cafés-restaurants	12,226 37	27,021 87	25,815 60
{ d'herbages	8,918 15	11,545 45	7,755 55
{ de vidanges	585 "	642 50	562 50
Argent non réclamé.	87 79	"	285 77
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	25,591 17	2,746 78	775 "
PRIX DE VENTE			
{ de mobilier et matériel hors d'usage	5,988 25	5,749 55	2,997 20
{ d'objets non réclamés	2,060 52	7,858 22	2,000 05
{ d'arbres, osiers et herbages.	3,450 25	3,054 55	5,000 "
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	101 84	"	"
TOTAL.	66,594 79	68,198 91	54,077 16

ART. 4. — *Établissements et services régis par l'État.*

ÉCOLE MILITAIRE. — Pensions des élèves	37,100 "	21,755 65	37,055 18	
ÉCOLE VÉTÉRINAIRE.	Pensions { des élèves.	27,105 58	26,747 55	25,465 57
		{ d'animaux malades.	5,725 45	4,625 20
	Produits { consommés en nature.	"	2,655 70	"
		{ des ventes d'objets divers	4,112 77	"
Bénéfices de la fonderie de canons	8,619 40	10,674 19	975 68	
A REPORTER.	82,605 "	66,458 18	72,806 08	

POUR L'EXERCICE 1857.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1854.	1855 (au 31 décembre).	TOTAL DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES.		
975,471 44	888,130 17	4,790,354 33	959,870	
3,706 71				
3,510 90				
2,491 80				
1,320 "				
18,747 23				
6,302 55				
"				
25 12				
1,011,069 59				

8,879 49	70,067 54	523,615 85	64,722 "	
26,738 65				
10,334 10				
577 "				
146 87				
4,535 22				
5,371 80				
3,546 70				
4,047 60				
"				
64,875 43				

59,625 78				
25,084 "				
6,068 57				
"				
7,950 40				
26,956 11				
125,644 05				

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	RECETTES FAITES		
	1831.	1832.	1833.
REPORT.	82,663 »	66,458 18	72,806 08
<i>Établissements et services régis par l'État (suite.)</i>			
ABONNEMENTS.			
{ au <i>Moniteur et aux Annales parlementaires</i>	15,670 69	20,166 30	15,196 84
{ au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,607 14	18,011 02	15,715 »
{ au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	3,108 08	3,396 31	2,361 06
Établissement de Ruysselele	3,228 07	47,381 79	92,254 42
PRIX DE VENTE.			
{ d'étalons du haras de l'État, etc.	155 »	»	105 »
{ de pores	»	192 »	»
Bruyère du <i>Vrygweid</i>	»	751 50	1,808 70
TOTAL.	120,491 98	165,556 30	198,245 70

ART. 5. — *Produits divers et accidentels.*

PRODUITS.			
{ des examens et visa de diplômes	6,869 58	8,668 45	7,469 85
{ des diplômes des artistes vétérinaires	1,292 50	1,065 »	1,102 50
{ des brevets d'invention	55,277 91	59,981 65	70,859 89
{ des jeux de Spa	96,484 78	151,659 09	196,912 35
{ du quart des salaires sur transcription	24,068 80	30,442 56	33,473 84
{ de la retenue d'un pour cent sur traitements et remises	»	»	»
Restitutions volontaires	525 62	276 06	410 19
INDEMNITÉS.			
{ pour remplacement	50,196 16	71,733 70	84,706 91
{ pour décharge de la responsabilité du remplaçant	1,224 38	2,395 22	2,340 15
Dommmages-intérêts et indemnités adjugés au trésor	1,472 86	»	»
Parts non réclamées dans les amendes attribuées	3,564 72	1,557 80	69 09
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	»	442 38	302 80
Excédants de droits d'encan sur les frais d'adjudication	267 06	71,367 66	98,435 21
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor	55 83	809 24	312 83
Musée populaire de Belgique	»	»	1,500 »
Recettes diverses non spécialement dénommées	825 40	2,011 01	10,547 38
TOTAL.	259,005 60	382,407 22	508,752 99

ART. 6. — *Revenus des domaines.*

FERMAGES.			
{ de biens-fonds et bât. (Canaux, forêts et chemins de fer non compris).	45,090 84	41,902 10	42,558 30
{ de pêche et chasse	180 »	120 »	60 »
GÉNIE MILITAIRE.			
{ Location de biens-fonds et bâtiments, pêche et chasse	77,087 39	73,264 04	62,250 72
{ Ventes d'herbages	27,571 02	27,166 30	32,484 75
A REPORTER.	149,729 25	142,432 64	137,155 77

POUR L'EXERCICE 1857.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1854.	1855 (au 31 décembre)	TOTAL DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES.		
125,644 95	412,509 52	1,106,494 58	221,298 .	
17,204 07				
15,405 »				
3,879 00				
55,485 54				
11,556 57				
»				
477 25				
209,650 88				

6,245 85	457,259 55	2,012,280 76	402,457 .	
1,105 »				
40,878 40				
185,260 57				
55,817 99				
»				
695 20				
86,628 46				
6,186 64				
»				
14 84				
157 61				
78,521 06				
458 »				
»				
4,051 12				
443,961 62				

44,255 31				
»				
62,452 58				
50,571 84				
157,079 55				

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	RECETTES FAITES		
	1881.	1882.	1883.
REPORT.	149,729 25	142,452 64	157,155 77
<i>Revenus des domaines (suite).</i>			
Arrérages de rentes	6,725 06	5,100 24	5,543 15
REDEVANCES			
{ de 4 p. % du revenu de biens passés en main morte	110 44	28 05	7 40
{ pour concessions de prises d'eau.	436 95	420 16	446 81
INTÉRÊTS DE CAPITAUX			
{ du fonds de l'industrie nationale.	51,576 81	16,425 34	16,660 49
{ de créances ordinaires.	52,540 41	22,519 30	95,505 46
Produits de la calamine.	7,500 "	7,500 "	7,500 "
Vente d'arbres.	1,105 05	7,497 15	1,275 "
Établissement de Couvin. — Vente d'objets mobiliers	71 25	"	7,724 65
Recettes diverses	97 75	76 95	71 85
TOTAL.	229,090 95	201,000 00	267,492 56

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.

ART. 1^{er}. — *Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.*

DÉBITS DE COMPTABLES			
{ Forcements en recette	648 95	205 07	411 85
{ Recouvrements divers	505 57	552 16	97 "
Soldes des comptes de comptables extraordinaires	12,006 99	12,579 36	6,873 71
Actes de chargements de divers chefs	57 07	754 44	551 85
Frais d'impression pour les coupes usagères.	"	15 27	6 95
Remboursement d'un excédant de consignation	"	89 00	"
TOTAL.	15,016 56	13,754 20	7,921 36

ART. 2. — *Déficit des comptables.*

RECouvreMENTS			
{ par prélèvement sur cautionnements	5,702 80	6,904 05	208 84
{ divers	468 85	3,425 95	2,405 54
TOTAL.	4,161 65	10,527 98	2,612 38

POUR L'EXERCICE 1857.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1854.	1855 (au 31 décembre)	TOTAL DES CINQ DERNIÈRES années.		
157,079 55	277,098 08	1,287,510 54	257,504 »	
5,818 20				
5 80				
450 62				
40,505 08				
121,212 28				
7,500 »				
.				
.				
158 36				
510,727 87				

483 54	13,568 92	119,705 52	23,940 »	
505 47				
57,580 95				
171 96				
5 55				
.				
58,607 27				
"	14,003 84			
1,729 58				
1,729 58				

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DESIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	RECETTES FAITES			
	1881.	1882.	1883.	
<i>ART. 5. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>				
Frais de poursuites et d'instances	9,011 45	1,746 74	1,095 78	
Frais de surveillance de bois appartenant	aux communes et hospices.	128,908 70	155,183 18	154,184 42
	aux acquéreurs de bois domaniaux	651 37	716 97	615 54
MINISTÈRE DES FINANCES. Remboursement et dégrèvement des contributions	1,809 86	2,188 46	1,684 77	
Cinq pour cent sur recettes pour ordre (frais de régie)	9,856 51	9,099 17	10,081 25	
Retenues pour frais de perception de revenus provinciaux	8,185 90	7,584 74	8,012 05	
Recettes diverses	200 "	"	540 57	
Frais de justice	en matière criminelle, correctionn. et forestière.	88,933 51	99,977 47	99,524 56
	en matière de simple police	59,726 45	65,957 70	68,190 65
	militaire	84 69	1,061 57	527 58
Frais	d'entretien de mendiants	508 97	789 09	"
	de remplacement de mendiants	"	"	"
Canal de la Campine.	Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
	Rachat des susdites annuités	"	"	"
Frais d'entretien de routes concédées	"	"	"	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. Frais de surveillance de travaux publics concédés	11,265 "	50,460 50	81,098 51	
Abonnement provisoire des provinces, service des ponts et chaussées.	14,449 99	66,891 20	70,641 91	
Indemnités pour jouissance d'égouts	"	"	"	
Recettes diverses	"	"	"	
Subsides des communes pour construction de routes.	700 "	1,500 "	"	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. Frais de justice en matière de garde civique	5,541 21	2,851 46	1,295 69	
	Remboursement de créances	4,500 "	52 18	"
TOTAL.	555,114 16	442,620 09	477,290 44	

CHAPITRE V. — FONDS SPÉCIAUX.

Prix de vente de biens domaniaux. (Loi du 5 février 1845)	685,287 09	1,016,951 13	955,350 49
TOTAL DES FONDS SPÉCIAUX.	685,287 09	1,016,951 13	955,350 49

POUR L'EXERCICE 1857.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1854.	1855 (au 31 décembre).	TOTAL DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES.		
1,603 03				
135,558 57				
1,048 03				
1,356 75				
11,910 61				
7,550 47				
» 20				
100,741 56				
71,694 54				
410 82				
41 46				
»	462,550 05	2,344,520 75	468,905 .	
»				
»				
»				
72,545 27				
158,405 .				
65,971 18				
207 74				
»				
2,652 52				
1,200 .				
628,966 05				

524,927 24	844,985 51	4,007,481 46	801,496 .
524,927 24	844,985 51	4,007,481 46	801,496 .